



CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

RODEZ AGGLOMERATION– VILLE D'ONET-LE-CHÂTEAU 2023 Subvention de fonctionnement (acte n°230627- 149-DL)

Entre :

RODEZ AGGLOMERATION

Sise 17 rue Aristide Briand
12000 RODEZ

représentée par M. Christian TEYSSEDE, son Président, dûment habilité en vertu de la délibération n°2306276-149-DL du Conseil de Communauté du 27 juin 2023.

Ci-après désignée « Rodez agglomération »

Et :

LA VILLE D'ONET-LE-CHÂTEAU

sise 12 rue des Coquelicots
12850 ONET-LE-CHATEAU

représentée par M. Jean-Philippe KEROSLIAN, son Maire, dûment habilité en vertu de la délibération n°DG42-2020 du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

Ci-après désignée « La ville d'Onet-Le-Château »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-5 et L5211-17 ;

Vu la compétence facultative de Rodez agglomération « Culture, patrimoine, sport et enseignement - Participation à l'accueil des grands spectacles » ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-4 ;

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

IL EST DIT ET CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Rodez agglomération souhaite conforter une dynamique d'attractivité où l'action culturelle occupe une place privilégiée. Pour cela, Rodez agglomération s'appuie sur les opérateurs culturels territoriaux pour promouvoir une offre culturelle de qualité, développer de nouveaux projets, aller à la rencontre de nouveaux publics et tisser des liens de proximité avec la population et les acteurs du territoire.

Le théâtre municipal d'Onet-le-Château La Baleine intègre des objectifs en matière de soutien à la création artistique, de développement des publics et vise à favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre, notamment les jeunes, par la mise en place d'actions d'accompagnement et de médiation.

Considérant que le projet conçu par le théâtre La Baleine participe au développement et à la dynamisation de la politique de diffusion du spectacle vivant sur Rodez agglomération

Considérant que le projet du théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château donne une place particulière au rapprochement des différents acteurs culturels, sociaux et éducatifs du territoire et à l'accès à la culture de tous les publics.

Le projet culturel initié par le théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château s'inscrit dans le cadre de la compétence facultative de Rodez agglomération « *Culture, patrimoine, sport et enseignement - Participation à l'accueil des grands spectacles* ».

La programmation présentée (à titre d'exemple 2022-2023 en annexe) participe à cette politique publique et répond à un intérêt public communautaire d'attractivité et rayonnement du territoire. Il est proposé de mettre en place un partenariat financier entre la ville d'Onet-Le-Château et Rodez agglomération.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le Conseil de Rodez agglomération, par sa délibération n° ° 230627-149-DL du 27 juin 2023, a décidé l'attribution d'une subvention la ville d'Onet-Le-Château au titre du théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château.

La présente convention a pour objet de fixer les engagements réciproques entre Rodez agglomération et la ville d'Onet-le-Château qui porte sur la réalisation du projet artistique et culturel du théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château notamment dans le cadre des axes prioritaires suivants :

- Une programmation élaborée par les services de la ville d'Onet-le-Château, avec une attention particulière sur la programmation des autres structures de diffusion du territoire (MJC de Rodez et le Théâtre des 2 Points, concertation avec les autres structures de Rodez agglomération).
- Une programmation diversifiée : spectacles de théâtre, danse et arts du cirque, concerts musique, humour, festivals (Rire Onet, Théâtre amateur, festival On court à la Baleine), spectacles à destination du public scolaires.
- Une politique favorisant la fréquentation des jeunes : sélection de spectacles familiaux, tarification préférentielle « jeune public et médiation » (avec gratuité des encadrants),..
- Une programmation socio-culturelle : compagnies et associations culturelles locales, classe CHAM, atelier théâtre MJC et collège, écoles de danses, ...
- Le soutien à la création et à la valorisation du théâtre amateur avec une semaine de résidence de création
- Action de médiation : opération de médiation avec les jeunes

Article 2 : DUREE de la CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2023.

Article 3 : ENGAGEMENTS de RODEZ AGGLOMERATION

Rodez agglomération s'engage à procéder au versement de la subvention d'un montant de 135 000 euros, selon les modalités financières fixées à l'article 6 de la présente convention.

Article 4 : ENGAGEMENTS de la ville d'Onet le Château

Le théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château élabore une programmation 2023-2024 concourant au rayonnement et à l'attractivité du territoire de Rodez agglomération, qui sera transmise à la signature de la convention.

En fin d'exercice, la Ville d'Onet-Le-Château remet à Rodez agglomération la grille complétée en Annexe 1, relative aux critères et indicateurs.

La ville d'Onet-Le-Château s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée, mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des actions financées et respecter les engagements précédemment listés. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée. Par ailleurs selon les dispositions prévues à l'article L1611-4 du Code Général des collectivités territoriales, il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises sauf

lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

Engagement en matière de prévention et de réduction des déchets

Dans le cadre de la politique de développement durable et de sa démarche éco responsable, Rodez agglomération met en œuvre toutes les mesures qui peuvent concourir à la réduction des déchets et à leur valorisation lors des manifestations organisées sur son territoire.

A ce titre, le théâtre La Baleine s'engage à trier et à réduire ses déchets lors de son fonctionnement quotidien et lors des événements qu'elle organise. Pour cela, le théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château s'engage à prendre contact avec le service gestion et prévention des déchets de Rodez agglomération (05.65.73.83.23) pour définir :

- l'implantation des points de collecte ainsi que les points de dépôts sur le(s) site(s) de la manifestation ;
- le positionnement des contenants fournis sur des emplacements répondant à des conditions de visibilité, d'accessibilité et de sécurité ainsi que l'emplacement d'une signalétique spécifique et visible ;
- l'organisation d'une réunion de sensibilisation sur le dispositif de collecte et de tri et sur les consignes de tri auprès de toutes les personnes qui prendront part à l'organisation et/ou à la tenue de cette manifestation (équipes de management, d'accueil, de restauration, de sécurité, de nettoyage, salariées et/ou prestataires de la manifestation ; ainsi que les professionnels participants à la manifestation) ;
- des mesures de réduction des déchets (gobelets réutilisables, réduction des impressions papier) ;
- l'inscription dans son cahier des charges de l'obligation de respecter les mesures de réduction et le dispositif de tri.

Article 5 : ENGAGEMENTS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Rodez agglomération apparaît comme l'un des principaux partenaires et à ce titre, la ville d'Onet-Le-Château s'engage pendant la durée de la convention à valoriser ce partenariat lors des différentes représentations. Les actions de communication du théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château doivent rendre lisible l'intervention de Rodez agglomération.

Dans tous les cas :

- la ville d'Onet-Le-Château s'engage à faire apparaître le logo de Rodez agglomération sur tous les supports utilisés (affiche, papier en tête, site Internet, ...) dans les conditions les meilleures, en étroite collaboration avec le Service Communication et présenter un édito du Président de Rodez agglomération si une plaquette ou un programme est réalisé. L'utilisation du logo de Rodez agglomération devra être systématiquement validée avant publication par le service communication (communication@rodezagglo.fr)
- la ville d'Onet-Le-Château s'engage à identifier la collectivité au moyen d'un lien valide renvoyant vers les comptes de Rodez agglomération chaque publication postée sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram).
- la ville d'Onet-Le-Château s'engage à prévenir le service communication des conférences de presse prévues qu'elle organise au moins deux semaines avant et à fournir en amont un calendrier précis des temps forts.
- la ville d'Onet le Château s'engage à **faire figurer l'identité visuelle de Rodez agglomération sur tous les événements relatifs au partenariat** au moyen d'évent flags, roll-up etc. qui seront fournis par le service communication de Rodez agglomération ;
- la ville d'Onet-Le-Château s'engage à mentionner le partenariat financier de Rodez agglomération sur toute communication liée à l'action ;
- la ville d'Onet-Le-Château s'engage à convier le Président de Rodez agglomération lors des différents moments importants de La Baleine;
- la ville d'Onet-Le-Château s'engage à fournir 5 à 10 invitations au service Communication pour chaque spectacle et événement. Rodez agglomération s'engage à informer 15 jours avant les services municipaux de la Baleine du nombre de personnes présentes pour le compte de Rodez agglomération afin que les places non utilisées puissent être proposées à la vente au public.

La ville d'Onet-Le-Château devra réaliser un état des lieux de la communication produite et se rapportant au partenariat en cours avec Rodez agglomération.

Article 6 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

La subvention est versée exclusivement au bénéficiaire, d'un montant de 135 000€. Le paiement de la subvention sera effectué selon les modalités suivantes :

- le premier versement, correspondant à 70 % du montant de la subvention, intervient après la signature de la présente convention, et sur demande, accompagnée d'un RIB, ainsi que des comptes analytiques 2021/2022 du théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château définitifs et certifiés par le représentant de la ville d'Onet-Le-Château,
- le deuxième versement, solde de la subvention qui correspond à 30 % du montant, est effectué sur production des pièces suivantes et après vérifications effectuées par Rodez agglomération :
 - * Les comptes financiers définitifs 2022/2023 détaillés et certifiés conformes
 - * Le rapport d'activité du théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château 2022/2023.
 - * Le budget prévisionnel de la saison 2023/2024 et la programmation 2023/2024.

Le compte rendu financier de l'emploi de la subvention conformément à la convention, la grille des indicateurs (annexe 1) complétée par le théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château pour évaluation par les services de Rodez agglomération et le compte analytique définitif de la saison 2023/2024 seront communiqués dès que disponibles.

Article 7 : CONTROLE ET EVALUATION

La présente convention fera l'objet d'une évaluation par Rodez agglomération, sur la base des documents suivants, fournis par la ville d'Onet-Le-Château :

- Bilan d'activité du théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château : une évaluation qualitative et quantitative des actions mises en œuvre lors de l'année écoulée (évaluation des critères énumérés en annexe 1 et rapport d'activités) ;
- Supports de communication édités par le théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château et les éventuels articles parus dans la presse, ainsi que toutes les actions de communication valorisant Rodez agglomération ;
- Bilan financier du dernier exercice clos, certifiés par le représentant légal de la ville.

Par ailleurs, la ville d'Onet-Le-Château s'engage :

- A communiquer par écrit sans délai toutes informations, notamment d'ordre financier, dont les conséquences pourraient conduire la Commune à ne pas pouvoir mener toute ou partie des actions contractualisées dans la présente convention.

Une rencontre annuelle entre les services de Rodez agglomération et les représentants du théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château viendra opportunément enrichir cette analyse et permettra la présentation des projets à venir.

En dehors des vérifications sur la mise en œuvre des engagements par le bénéficiaire, Rodez agglomération se réserve en vertu des dispositions de l'article L1611-4 du CGCT le droit de procéder sur pièces et/ou sur place à des opérations de contrôle financier portant sur l'utilisation de la subvention attribuée par toute personne dûment mandatée par elle. Ces opérations de contrôle pourront être exercées pendant la durée de la présente convention et dans un délai d'un an suivant son terme. Le bénéficiaire devra en outre remettre sur simple demande de Rodez agglomération tout document de nature juridique, fiscale, sociale, comptable ou de gestion dont la production serait jugée utile pour la réalisation du contrôle de l'emploi de la subvention et autoriser également l'accès à ses locaux pour les besoins du contrôle.

Article 8 : SANCTIONS ET REVERSEMENT DE LA SUBVENTION

En cas d'inexécution partielle ou totale des engagements de la ville d'Onet-Le-Château, et notamment tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés dans la présente, Rodez agglomération se réserve le droit de réexaminer les conditions et le niveau de son implication financière.

L'agglomération peut ainsi demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, la suspension ou la diminution de la subvention au terme des opérations de contrôle sur l'exécution de la présente convention et après avoir entendu le bénéficiaire.

L'agglomération informe la ville d'Onet-Le-Château de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être modifiée par avenant avec la signature de toutes les parties.

En cas de non-respect des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 10 : CONTENTIEUX ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE (LITIGES ET RECOURS)

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi entre les deux parties.

En cas de désaccord persistant, le Tribunal Administratif de Toulouse sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Fait en deux exemplaires originaux à Rodez, le

Pour la ville d'Onet-Le-Château
Le Maire,
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN

Pour Rodez agglomération
Le Président,
Monsieur Christian TEYSSEDE



Pièces annexes

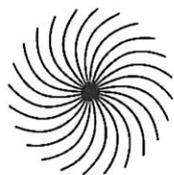
Annexe 1- CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

RODEZ AGGLOMERATION / VILLE D'ONET-LE-CHATEAU

CRITERES D'ÉVALUATION

En fin d'exercice, la Ville d'Onet-Le-Château remet à Rodez agglomération la grille complétée, relative aux critères et indicateurs. L'évaluation est ensuite réalisée par les Services de Rodez agglomération.

Critères	Indicateurs	Evaluation
Actions de développement des activités culturelles concourant à la dynamique territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Type d'évènement / Animations, dates, fréquentations détaillées pour chaque évènement, descriptif succinct du contenu - Actions d'animation / spectacle / Ateliers / Créations et leurs dates - Fréquentation détaillée au regard du public ciblé, constats, pistes d'amélioration - Actions de sensibilisation et d'éducation artistique, notamment auprès des jeunes : accompagnement pratique amateur, ateliers de médiation culturelle ; - Actions d'éducation populaire, de partenariat ou d'animations en collaboration avec les structures de terrain implantées sur le territoire de Rodez agglomération ; - Actions auprès du public scolaire - Interventions extérieures, Hors les murs - Actions de prévention mise en œuvre dans le cadre de manifestations 	
Valorisation de l'image de Rodez agglomération/ Communication	<p>Se référer à l'article 5 de la présente convention concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La valorisation du partenariat (logo, réseaux sociaux...) - Les actions de relations publiques et de relation presse - Les moyens techniques de communication 	
Actions de soutien au volet économique local	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution au développement économique local - Partenariat avec les entreprises locales et les acteurs du territoire 	
Actions dans le domaine du développement durable	<p>Se référer à l'article 4</p> <ul style="list-style-type: none"> - - Engagement en matière de prévention des déchets - -Incitation aux déplacements en mobilité propre et douce - -Réduction et tri des déchets - -Autres actions Eco responsables 	
Communication des documents	<p>Se référer aux articles 6 et 7</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bilan financier du théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château - le compte rendu financier de l'emploi de la subvention - l'évaluation des Indicateurs et actions mentionnées en annexe signé par le président. - le rapport d'activité 	

Annexe 2

la baleine

Programmation La Baleine Saison 22-23

Lancement de saison :

Le vendredi 9 septembre, présentation de la saison et spectacle Eccentric

- Théâtre :

Madame Fraize

J'ai des doutes, interprété par François Maurel

Marius, par Le Théâtre du Pavé

- Danse et arts du cirque :

Play/Replay, par la cie The Rat Pack

La Nuit du Cerf, par le cirque Leroux

Car/Men, par les Chicos Mambo

- Musique :

Le concert du Nouvel An (Sax, par les Désaxés)

Hatik (en concert à l'Athyrium)

- Spectacles musicaux :

Les Virtuoses

Drum Brothers

Les Françaises

- Festival :

On court à La Baleine, festival de court-métrage (80 projections)

Humour, Rire Onet (3 représentations : Stéphane Guillon, Eric & Quentin, Thomas Marty)

Théâtre amateur, DEUXIEME ACTE (4 représentations)

- Humour :

Arnaud Ducret

- Jeune public :

Glob

Le monde du silence gueule

Le silence des oiseaux, par la cie du geste (hors les murs)

Le loup en slip

- La programmation scolaire :

➤ *Le monde du silence gueule*, à destination du cycle 3

➤ *Le silence des oiseaux*, par la cie Nansouk (hors les murs), 8 représentations pour les maternelles. Projet présenté hors les murs, à la Maison des Associations et à l'Athyrium.

➤ *Glob*, à destination du cycle 2

➤ *Projections cinématographiques*, les 8 et 9 décembre, dans le cadre du festival On Court à La Baleine, pour les collèges et lycées.

- Programmation socio-culturelle : compagnies et association culturelles locales, classe CHAM, atelier théâtre MJC et collège, écoles de danses, rencontres départementales de danse contemporaine des écoles publiques de l'Aveyron, ...

ANNEXE

PRESENTATION : THEATRE LA BALEINE ET LE KRILL

Le théâtre La Baleine joue un rôle important dans la vie culturelle et l'animation de Rodez agglomération. Implanté à Onet-le-Château, et à moins de 300 mètres du territoire de Rodez, ville centre, cet équipement public a acquis une audience et une notoriété avérées. Progressivement, le projet artistique et culturel s'est exprimé au sein du théâtre La Baleine pour rayonner sur l'ensemble des communes du département, et plus particulièrement sur Rodez agglomération. De par son activité et sa situation géographique (située à la frontière entre les communes de Rodez et Onet-le-Château), « La Baleine » joue un rôle central dans le paysage culturel intercommunal et départemental.

Son action s'appuie sur une politique de diffusion de spectacles vivants professionnels, de soutien à la création artistique locale (proposition artistique locale avec les compagnies de danse et de théâtre amateur,...), ainsi que sur l'ouverture à de nouveaux publics par le biais d'actions de médiation (« bords de scène », actions spécifiques auprès des publics réputés « éloignés », Master class, ...).

Par ailleurs, « La Baleine » est désormais reconnue par les producteurs de spectacles et par maints artistes dont certains de haute renommée.

Ce théâtre a pour principaux objectifs de :

- faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre ;
- développer toutes les expressions artistiques possibles ;
- attirer de nouveaux publics, des plus jeunes aux plus âgés ;
- fidéliser les abonnés (plus de 600 par saison) ;
- contribuer à l'animation culturelle et sociale de nos territoires.

En complément, « Le Krill, café culturel » implanté dans le vaste hall d'accès, développe des animations spécifiques et joue un rôle social avéré.

Il constitue également une plate-forme culturelle expérimentale pour de jeunes artistes (souvent locaux) et accueille des conférences à thème, des animations pour les enfants (l'heure du conte), des ateliers sur le développement durable, ...

De plus, le Krill travaille, en cohérence, avec les programmations du théâtre La Baleine.

1. Eléments de contexte

Ce théâtre est le seul équipement de Rodez agglomération doté de 500 fauteuils permanents positionnés en gradins, d'un vaste hall d'animation, d'une acoustique remarquable et de loges de haute qualité. Il permet d'accueillir, dans le cadre d'une programmation pluridisciplinaire, des spectacles de grande qualité artistique, privilégiant la diffusion des valeurs montantes d'une part, et l'accueil d'artistes de renom et à forte notoriété d'autre part.

Cette démarche s'appuie sur le professionnalisme d'une équipe réduite mais motivée qui a un réseau relationnel performant dans les milieux artistiques nationaux. La présence d'un régisseur renommé, reconnu par les équipes techniques des artistes même les plus réputés, contribue à la notoriété et à la crédibilité de « La Baleine » notamment auprès des producteurs. De plus, la fiche technique de la salle et son plateau de 240 m² de superficie dotée d'une hauteur de 9 mètres permettent d'accueillir des spectacles d'envergure.

En complément, les qualités de l'accueil technique et logistique sont particulièrement appréciées des artistes car elles répondent parfaitement à leurs attentes.

Il convient également de préciser que l'intégralité du bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le hall de La Baleine, dédié au café culturel Le Krill, et d'une superficie de quelques 300 m², permet d'accueillir les spectateurs en amont et à l'issue des spectacles pour partager des moments de convivialité.

En prolongement de l'équipement, la place des artistes est également un lieu d'expression artistique et culturelle, professionnelle et amateur. Elle permet d'accueillir des spectacles d'été et diverses animations.

2. Programmation pluridisciplinaire de qualité

Dans le cadre de sa mission de service public, « La Baleine » propose une programmation culturelle accessible, pluridisciplinaire et intergénérationnelle. La saison se construit de septembre à juin sur la base d'une quinzaine de propositions artistiques, de deux festivals récurrents (« Rire Onet » et « Festival de Théâtre Amateur ») et d'une programmation scolaire dédiée. Cela représente, en moyenne, 30 représentations de théâtre, de cirque, de danse, et de musique par saison.

A cela, s'ajoute une programmation hors les murs (Athyrium, Maison des Associations, Château d'Onet-Village, Médiathèque, place des Artistes, ...), notamment en direction d'un public familial et des jeunes.

3. Fréquentation

La saison culturelle de La Baleine attire entre 8 000 et 10 000 spectateurs dont 98 % résident en Aveyron. Parmi ceux issus du département, 77 % proviennent de Rodez agglomération.

Les taux de fréquentation moyens de « La Baleine » varient selon la nature des spectacles proposés :

- Représentations « grand public » : de 71 % à 86 %, selon le nombre de représentations ;
- Festival Rire Onet : 90 % ;
- Festival de théâtre amateur : entre 62 % et 70 %, selon le nombre de représentations ;
- Représentations pour des établissements scolaires de l'agglomération : 86 %.

4. Tarification et finances

« La Baleine » propose une tarification favorisant l'accessibilité pour s'adapter à la diversité des publics : plein tarif, tarif réduit, tarif étudiant, carte culture, tarif scolaire, tarif moins de 12 ans, tarif médiation, abonnements préférentiels (pour un panel de 3 spectacles et plus). La multiplicité des canaux de vente participe également à l'accessibilité avec la possibilité de réserver au guichet, par téléphone, par correspondance mail ou postale et en ligne sur le site internet de La Baleine.

Par ailleurs, le budget de fonctionnement annuel de La Baleine s'élève à quelque 800 000 €.

5. Impact économique

- > Nuitées et repas sur Rodez agglomération pour les artistes, leur production et leurs équipes techniques et artistiques (entre 40 000 et 50 000 € par an).
- > Voyages et déplacements des artistes, de leur production et de leurs équipes techniques et artistiques : utilisation des réseaux de transports locaux (aéroport de Rodez-Marcillac, train, taxis).
- > Recours à une douzaine d'intermittents qualifiés en son et lumière (entre 35 000 et 40 000 €/an).
De plus, de nombreux prestataires locaux sont sollicités pour améliorer les conditions d'accueil du public, des artistes, et pour l'organisation des spectacles (technique, sécurité).
- > Communication notamment réalisée avec des entreprises locales (cf. paragraphe 6).
- > Présence d'artistes à forte notoriété, nationale voire internationale qui contribue à une belle et efficace promotion de notre territoire (visites régulières du musée Soulages, de la cathédrale, découverte de notre gastronomie, ...).
- > Accroissement de l'attractivité touristique notamment lors de la venue d'artistes qui attirent un public externe au département.

6. Communication

Pour accroître sa notoriété et sa visibilité, « La Baleine » s'adapte à la pluralité de son public par sa présence sur le web et les réseaux sociaux mais également en conservant des supports papiers complets et en entretenant de bonnes relations avec les médias locaux :

- > Entre 5 000 et 7 000 catalogues distribués, avec logo des partenaires,
- > un site internet dédié,
- > une page Facebook avec plus de 7 000 abonnés et un compte Instagram actif,
- > des achats d'espaces publicitaires tout au long de la saison (Réseau Agglobus, presse locale, Google Display, spots radio, ...).

7. Café culturel Le Krill

Implanté dans le vaste plateau d'accueil de l'équipement, le « café culturel Le Krill » favorise les opportunités de rencontres et de dialogue dans un cadre culturel chaleureux et plus intimiste. Très largement ouvert au public, il comprend l'accueil et la billetterie de La Baleine, un espace presse en accès libre et un débit de boisson exploité en « licence 3 ».

Le projet s'inscrit dans l'esprit d'un « troisième lieu ». Il s'entend comme un volet complémentaire, dédié à la vie sociale de la communauté, et se rapporte à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle. Dans ce cadre, des animations socio-culturelles y sont proposées, en cohérence avec l'offre culturelle de « La Baleine ». C'est également un espace de médiation et de sensibilisation avec les structures locales. Ainsi sont organisés des conférences et des débats sur les thèmes de la santé, l'emploi, la parentalité, ...

Globalement, 15 manifestations sont programmées, par trimestre, dans le cadre d'une politique tarifaire adaptée (soit gratuite, soit participation à hauteur de 8 ou 10 €).

En termes de fréquentation, le café culturel accueille annuellement quelques 3 500 personnes lors d'événements ou de spectacles spécifiques. Par ailleurs, près de 150 « consommateurs » viennent régulièrement en journée, chaque mois, pour lire la presse, boire un verre, se connecter en wifi ...

Au total, ce sont donc 5 000 usagers qui fréquentent ce lieu et adhèrent au projet culturel. A cela, s'ajoute la fréquentation du Krill lors des événements et spectacles organisés à La Baleine (saison culturelle et mises à disposition).

Le café culturel Le Krill géré désormais en régie, s'inscrit donc comme un lieu de rencontre et d'animation social et culturel.